



AVIS DE COURSE

Régate des Congés – Dimanche 8 juillet 2018 Lac de Bairon

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par : les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile de la FFVoile 2017-2020.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tout support.
- 2.2 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription leur licence avec la mention «compétition» valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- 2.3. Si un concurrent ne possède pas de licence fédérale, il doit souscrire à une licence journalière au prix de 14 €.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5 € par participant

4. PROGRAMME

- Date : 8 juillet 2018
- Ouverture des inscriptions : 12h00
- 1er signal d'avertissement : 14h00

5. CLASSEMENT

Suivant le nombre de participants, la régata pourra se courir en poules.

6. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel).